

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1882)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL303

présenté par
M. Wasserman, rapporteur

ARTICLE 18

À l'alinéa 4, supprimer le mot :

« élargie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.